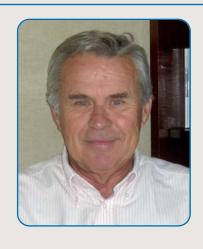
Le Petit Journal de NEUVIC

Périodique d'informations municipales - Juillet 2013 - N° 21

Editorial



Vive l'été,

Après un printemps particulièrement froid et pluvieux qui ne semblait pas vouloir s'arrêter, le début du mois de juillet a enfin apporté un soleil éclatant.

Les couleurs de l'été sont bien là, la piscine municipale fait le plein, les soirées autour du barbecue réunissent familles et amis, les touristes commencent à arriver, bref, la saison estivale peut démarrer.

Ce petit journal de Neuvic, fait une rétrospective des sujets intéressant notre cité, mais aussi des principaux travaux en cours et en particulier le chantier de la mairie;

Que vous restiez à Neuvic ou que vous partiez hors de notre village, je vous souhaite de bonnes vacances.

François ROUSSEL Maire de Neuvic-sur-l'Isle

fren Condialement

- Sty

Le chantier de la nouvelle mairie

Il s'agit d'un chantier très important qui va durer environ un an.

Depuis que la toiture de l'aile sud a été découverte, l'entreprise de gros œuvre s'active beaucoup même si ces importants travaux ne sont pas perceptibles de la rue.

Il suffit de voir les quantités de terre qui ont été extraites depuis le sous-sol afin de renforcer les fondations, pour mesurer l'ampleur du chantier de renforcement de ces fondations; le point le plus bas étant le plancher de « l'enveloppe » de la cage d'ascenseur aujourd'hui installée.





Pour ce qui concerne l'extension de la mairie côté parking les fondations sont coulées et on devine facilement que ces fondations correspondent à l'extérieur du bâtiment et à la partie perron qui vient s'intercaler entre l'escalier et ce qui sera l'entrée principale du public.





A l'intérieur du bâtiment les hourdis du niveau rez-de-chaussée sont en cours de pose.



Les fers à bétons, étais et parpaings qui sont entreposés sur la place de la mairie témoignent du travail qui reste encore à réaliser.

A la mi-juillet, le planning est respecté!

Une bien belle soirée

Samedi 22 juin au boulodrome une soirée musicale gratuite était organisée par *Neuvi'Anim*, Comité des Fêtes.

Cette année, c'est la compagnie *Equinoxe*, originaire de Nîmes, qui nous a proposé un très beau spectacle avec des reprises de comédies musicales.

Environ 600 personnes ont assisté à cette soirée qui malheureusement a été un peu trop arrosée et fraîche, mais aucun de ces spectateurs n'a regretté d'être venu car, s'il faisait un peu froid, chanteurs et danseurs, dès leur apparition, ont réchauffé l'ambiance et par la qualité du spectacle ont enchanté l'assistance.

Du nouveau à la déchèterie

La déchèterie de Neuvic est ouverte tous les jours du lundi au samedi :

Horaires d'été (01/04 au 31/10) : 9h-12h / 14h30-18h

Horaires d'hiver (01/11 au 31/03) : 9h-12h / 14h-17h30

Après l'extension des jours d'ouverture et l'aménagement des horaires pour répondre aux besoins des habitants et des professionnels, la déchèterie continue d'améliorer les services aux usagers.

Une distribution gratuite de compost sera effectuée à l'automne et récompensera ainsi ceux qui se donnent la peine de porter leurs déchets verts à la déchèterie.











Campagne de piégeage du frelon asiatique

Merci à Gérard GOURAUD qui a pris en main la campagne de piégeage du frelon asiatique.

Rappelons que ce frelon importé accidentellement d'Asie s'étend de façon rapide en France et s'avère être un redoutable prédateur pour nos insectes locaux et en particulier les abeilles.

La commune de Neuvic s'est impliquée dans une campagne de piégeage en mettant à la disposition de nos concitoyens les pièges adéquats pour capturer les frelons.

La mairie a distribué 180 pièges avec une fiche de relevé du piégeage,

En exploitant le retour de 110 fiches, le total des frelons piégés s'élève à 3305 ce qui représente une moyenne de 30 frelons par piège. On s'aperçoit que les frelons sont sortis cette année tardivement vers le 10 avril et surtout lors des quelques jours de chaleur au printemps.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette action , autant de reines qui n'auront pas essaimé et nous l'espérons, beaucoup moins de nids et beaucoup moins de dégâts au niveau des abeilles.

Ecole élémentaire



Ouverture d'une nouvelle classe CE2/CM1

Les élus se désolent souvent de la fermeture d'une classe d'école élémentaire. Ce ne sera pas le cas à Neuvic. En effet pour la rentrée prochaine il est créé une nouvelle classe.

Des travaux engagés dans l'ancienne salle informatique permettront l'ouverture de cette classe dès septembre 2013.

SERVICE SOCIAL EMPLOI - organisme de formation

Les formations en informatique et en communication par l'image reprendront dés la rentrée.

Vous pouvez dés à présent prendre connaissance des dates et télécharger le catalogue de nos formations sur le site officiel de la mairie www.mairieneuvic.fr, rubrique « emploi » onglet « service social emploi » puis « formation ».

L'Intercommunalité

Chacun aura bien compris que dans la vie de tous les jours, les administrés et les employés municipaux ne verront pas de grand changement.



Au centre multimédia, salle archipleine pour la présentation du nouvel organigramme par les élus, assistés de Vincent AUBELLE, professeur de Génie urbain à l'Université de Marne-la-Vallée

Des publications spécifiques à l'intercommunalité ont été distribuées fin juin.

La lettre ouverte aux habitants de la vallée de l'Isle « *Connaissez-vous vraiment Monsieur CAZEAU président du Conseil général et sénateur de la Dordogne* ? », a provoqué de la part de ce dernier une réponse totalement hors sujet et haineuse à l'égard de François ROUSSEL;

Le fait de dire ses 4 vérités à Monsieur CAZEAU lui fait perdre ses nerfs.

François ROUSSEL en sa qualité de président de la CCMVI (Communauté de Communes de la Moyenne Vallée de l'Isle) reviendra d'ailleurs à la charge pour faire réaliser le deuxième demi échangeur de Sourzac, si utile au développement économique du territoire et donc favorable à l'emploi.

De plus contrairement à ce que dit M. CAZEAU, le contentieux administratif est toujours en cours.









Le presbytère

Des travaux ont été entrepris au presbytère de Neuvic. Dans la grange, la salle de catéchisme a été réhabilitée et des toilettes installées. Dans l'immeuble principal, le rezde-chaussée a été entièrement nettoyé et repeint, le chauffage réparé. Les travaux permettront à l'école de musique d'occuper ces lieux temporairement pendant les travaux de la mairie.

Le presbytère n'a plus sa vocation initiale de résidence des prêtres mais demeure une belle bâtisse propriété de la commune

Le parking de l'école maternelle

Ce chantier qui aurait dû s'achever avant la fin de la période scolaire a subi des retards liés à la dépose de compteurs électriques (travaux très spécifiques qui nécessitent des intervenants spécialisés).

Ce nouveau parking totalement remanié répondra aux exigences de sécurité des enfants tout en permettant une circulation fluide et organisée des voitures et cars scolaires.

Enfin, il y aura suffisamment de places de stationnement pour que l'on ne voit plus les arrêts sauvages.

Futur parking de la RPA (résidence pour personnes âges) et de la salle de la rue Arnaud Yvan de Laporte



Nouvelle sortie créée près du Point information jeunesse (P.I.J.)



Un parking structuré pour l'école maternelle





Salle des Lotos



La salle des lotos de Neuvic est très prisée par les associations en tous genres et dans un périmètre qui va très au-delà de notre cité. Ce sont des problèmes liés à la sécurité du public qui nous ont amené à fermer provisoirement son accès afin de réaliser un certain nombre de mises aux normes.

Les travaux effectués en partie en régie municipale vont reprendre en septembre et les «quines» devraient pouvoir résonner dans la salle après les fêtes de fin d'année.

Mise à l'étude d'une 15e tranche d'assainissement



A la suite d'une étude diagnostic, il est apparu nécessaire de faire procéder à la réhabilitation de certains tronçons défectueux qui occasionnaient une surcharge hydraulique de la station d'épuration, par admission d'eaux parasitaires (eaux de ruissèlement et eaux pluviales).

Cette nouvelle tranche de travaux d'une enveloppe globale de 850 000 €, concernera :

- la mise en séparatif du réseau de « $La\ croix\ blanche$ » et de « $la\ Ch\`enevi\`ere$ » comprenant 2000 ml de réseau de collecte gravitaire et la reprise de tous les branchements existants,
- une extension de réseau sur la rue des Chênes,
- des réhabilitations ponctuelles du réseau.

L'étude du projet est en cours par le bureau SOCAMA, les travaux devraient débuter au cours du premier trimestre 2014.

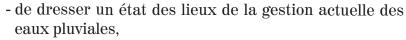
Ces travaux n'entraîneront aucune augmentation d'impôts. En effet, les travaux d'assainissement sont financés dans un budget « assainissement » par la redevance des usagers.

Mise à l'étude d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

L'objectif de l'étude, est de gérer les problèmes des eaux de pluie d'une manière globale et cohérente et non plus au coup par coup.

La problématique des eaux de pluie est un enjeu majeur pour les collectivités, puisque le développement des zones urbaines est subordonné aux possibilités de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (rejet infiltration, rétention, traitement) et que la responsabilité des collectivités est directement engagée en cas d'inondation ou de pollution avérée des milieux naturels.

Ainsi la commune a décidé de se doter d'un schéma directeur qui permettra :

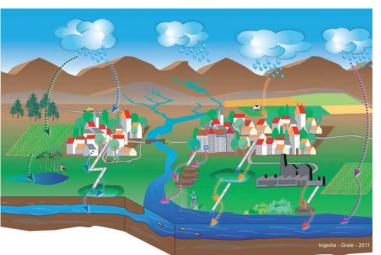


- d'avoir une maîtrise parfaite des risques et des enjeux,

- de cartographier le système d'assainissement des eaux

pluviales sur tout le territoire de la commune,

- d'établir un programme hiérarchisé de travaux et d'aménagement lors que celà s'avèrera nécessaire,
- de fixer dans le règlement du Plan local d'urbanisme des prescriptions techniques et règlementaires en matière de gestion des eaux pluviales.



Entre voisins, restons courtois! Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit, qu'il soit domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs, ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, une tronçonneuse qui coupe du lever au coucher du soleil... sont autant de nuisances sonores à proscrire.

Appareils bruyants, outils de bricolage, perceuse, raboteuse, scie, ou de jardinage tondeuse à gazon, motoculteur..., ils sont autorisés :

- de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h du lundi au vendredi
- de 9h à 12 et 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Tapage nocturne: à éviter entre 22 heures et 7 heures du matin : il n'est pas interdit de fêter un anniversaire ou d'arroser un succès au bac, mais la courtoisie c'est de prévenir les voisins.

Bien vivre avec les animaux

Déjections canines : Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Nuisances sonores: Les propriétaires et ceux qui en ont la garde sont tenus de préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit, et d'utiliser tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (aboiements).

Respecter les lieux publics

Il est interdit d'abandonner, des détritus, sur la voie publique et les trottoirs : jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets au pied des conteneurs ou d'une borne à verre est rigoureusement interdit et répréhensible.

Jardiner sans brûler

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est

strictement interdit, article 84 du règlement sanitaire départemental : en effet les déchets végétaux sont assimilés à des déchet de jardin.

Au-delà des troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) et des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. Ces déchets devant être compostés ou apportés à la déchetterie de Neuvic, rte du Grand Mur, maintenant ouverte six jours sur sept, du lundi au vendredi aux horaires suivants :

Horaires d'été (01/04 au 31/10) : 9h-12h / 14h30-18hHoraires d'hiver (01/11 au 31/03) : 9h-12h / 14h-17h30

Planter sans dépasser – distances à respecter

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés : la distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol :

- -0,50 m de la limite séparative pour les arbustes ne dépassant pas $2\ \mathrm{m\`etres}$.
- 2 m de la limite séparative pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, distance mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toute plantation ne respectant pas ces distances, peut être soumise à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques : l'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Document d'information communal - DICRIM

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances à des risques dits majeurs :

- Risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts
- Risques technologiques : risques industriels, accident nucléaire, rupture de barrage,
- Risques liés au transport de matières dangereuses (inflammables, toxiques, explosives) par route, par voie ferrée ou par canalisation.

Deux critères caractérisent un risque majeur :

- Une faible fréquence,
- Une énorme gravité, se traduisant par de nombreuses victimes et des dommages importants aux biens et aux personnes.

Prévenir pour mieux réagir

La sécurité des habitants relève d'une responsabilité essentielle du maire.

Aussi, conformément à la réglementation, un DICRIM est en cours d'élaboration et sera distribué dans tous les foyers. Il vous informera des risques majeurs identifiés sur le territoire de la Commune et des consignes de sécurité à connaître et à appliquer au cas où nous serions confrontés à ce type d'événement.

Il mentionnera également les actions menées afin de réduire les conséquences de ces risques.

En complément de ce DICRIM, la Commune va élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui aura pour objectif de définir l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement grave et les moyens de gérer une situation de crise qui en résulterait.

Amélioration de l'Habitat

Bénéficiez d'aides pour améliorer votre logement :

- RENOVER, pour louer ou habiter,
- ECONOMISER, en réduisant la consommation énergétique,
- ADAPTER, pour les personnes âgées ou handicapées.

Pour toute information, n'hésitez pas à prendre contact avec le PACT-Dordogne, au : 05 53 06 81 20 E-mail : pact-arim@wanadoo.fr

Permanences à Neuvic, à la mairie, les 1^{er} jeudi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h.

D'autres permanences sont tenues sur les communes de Vergt, Montpon, Mussidan et Saint-Astier.

Centre équestre de Neuvic labellisé

Le centre équestre de Neuvic, situé "aux Coutys" a obtenu le label "Ecole Française d'Equitation".

Ce centre équestre a été audité sur 38 critères de qualité et de sécurité concernant la communication, les structures d'accueil, les aménagements et les activités proposées.

Ce label atteste de la qualité des prestations proposées, et il valorise les clubs proposant, à poney et/ou à cheval, initiation, perfectionnement ou pratique de la compétition club.



Cet établissement peut désormais dispenser de l'équitation scolaire, accueillir des séjours de vacances et organiser des manifestions sportives.

Bravo!

Centre équestre des Coutys Anne-Laure PAREDES

Tél. 05 53 81 76 45 06 15 36 85 77

Des neuvicois à l'honneur

Médaille de la Famille échelon Bronze à M^{me} Valérie Barnerias



Outre le fait d'avoir élevé 5 enfants, Valérie BARNERIAS a été longtemps présidente de la Crèche associative de Neuvic. Elle représente aussi souvent le maire de Neuvic aux



conseils d'école maternelle et élémentaire et au Conseil d'administration de la Fondation de l'IME.

Le Domaine HUSO distingué par le titre "d'Entreprise remarquable"

Lundi 27 mai 2013, Laurent DEVERLANGES, président et fondateur du Domaine Huso, producteur de caviar à Neuvic, a reçu le trophée récompensant 10 entreprises remarquables, des mains de Louis Schweizer, président de Initiative France.

Médaille du Meilleur Apprenti



Les lauréats en compagnie de François Roussel devant les salons de la Préfecture.

Médaille d'Or échelon départemental et Médaille d'Argent échelon régional "Cuisine froide" Romuald BRETHONNET – 7 , rue du Docteur Léger.

Médaille d'Argent échelon départemental et régional "Maintenance des équipements industriels". Mathieu ENOCQ – Le Maine.



Médaille d'Honneur de la ville de Neuvic

Jean-Michel MONMEGE directeur de la Fondation de l'Isle en présence de son successeur, s'est vu remettre la médaille de la ville de Neuvic par François Roussel.



Concours des maisons fleuries, lauréats 2013

...dans le secteur de la Poutaque, la concurrence est rude...



Jardins visibles de la rue

LAVIGNAC Maxime, BERTRAND Sylvain, LE REUN Emilie, ETIENNE Martine, REBIERE Pierre, PETIT André, RASPIENGEAS Guy, SUBRENAT Jean-Claude, DEMAI Jean, BEROUDIAUX Monique, PRIORET Patrick, GUICHARD Edith, MEZAUTE Philippe.

Décors balcons et terrasses

LAURIERE Gérard, BESSARD Cécile, DELUGIN Alain, DECOLY Irène, GUILLON André, FAUCHER Raymond, BIGAULT Claude, GRANVAUD Paul, IMHOF Claudine, DESPLAT Roland, LAGRANGE Gérard, DUMERSAT Michel.

Décors voies publiques

RASPIENGEAS Marc, FOULARD Claude, THEVIN Jacques, DUPEYRAT Gilles.





Prix spécial

La RPA (résidence pour personnes âgées) et l'EHPAD (maison de retraite).



Les nouveautés du centre multimédia

Le $Th\'eatre des 2 \ \^anes$, de retour au centre multimédia, vendredi 13 septembre, retrouvez son nouveau spectacle « $HOLLANDE \ met \ le \ P.I.Bas$ ».

Pour les nouveautés :

Dès la rentrée, possibilité de vous abonner et de bénéficier de tarifs préférentiels, 4 spectacles achetés, le 5^e offert :

- Carte de 5 spectacles vivants : 40 €
- Carte de 5 spectacles sur grand écran : 20 €

Et aussi, resto + ciné-conférence = $16 \in$, en partenariat avec le restaurant "La Pomme Dorée".

Rédaction : équipe municipale.